

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 29 MARS 2021**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, maire

Christèle WILLER, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle ouvre la séance le vingt-neuf mars deux mille vingt et un à dix-huit heures quinze.

PRESENTS : Bernard BOEGLIN, Sabine BOUDOT, Jacques DUCRON, Lauriane FRITZ, Cindy GREDER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Jérôme SITTER, Estelle KROPP, Mireille ROUAULT, Séverine VETTER (arrivée à 18h23), Christian WEIGEL, Christèle WILLER

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : néant

ABSENTS NON-EXCUSES : néant

ONT DONNE PROCURATION :

Mathieu SCHLEGEL qui a donné procuration à Denis HUTTENSCHMITT
Dominique BERRANG qui a donné procuration à Bernard BOEGLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Jonathan WILLER, secrétaire

Mme le Maire indique que la réunion a lieu dans la salle polyvalente ; celle-ci permet, comme la dernière fois, le respect des gestes barrières. Etant donné qu'elle se tiendra durant le couvre-feu, l'obligation du caractère public de cette réunion sera assurée par sa retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie de Buschwiller. Les modalités sont reprises dans l'article 12 page 4 ainsi que dans l'annexe II du règlement intérieur du conseil municipal de Buschwiller, version du 14 décembre 2020.

Le quorum étant atteint, Mme le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} MARS 2021**
2. **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**
3. **COMPTE DE GESTION 2020**
4. **AFFECTATION DU RESULTAT 2020**
5. **APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020**
6. **TAXES LOCALES 2021**
7. **BUDGET PRIMITIF 2021**
8. **TRAVAUX**
9. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
10. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
11. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

M. J.DUCRON précise qu'il souhaite apporter la modification suivante dans le point des rapports de commissions intercommunales « *il a été question de la modification des statuts, du prix du bois qui est très faible actuellement car l'hiver n'est pas très froid. M. J.DUCRON précise également qu'actuellement seuls 7 bûcherons sont en activité et trois en arrêt de travail. Le SIVU compte toujours sur les communes membres dans la validation des prévisions d'exploitation afin de pérenniser les emplois.* ».

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021 avec la modification susvisée et le signe séance tenante.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Arrivée de Mme Séverine VETTER.

Mme le Maire donne la parole à M. Jonathan WILLER.

M. Jonathan WILLER indique qu'en 2020, 871 mandats et 174 titres ont été traités. Les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 sont les suivants :

EXERCICE COMPTABLE 2020		
(du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Dépenses : 652 274,65 €	Dépenses : 122 917,65 €	Excédent 2020 :
Recettes 837 371,95 €	Recettes : 1 574 386,02 €	
Excédent : 185 097,30 €	Excédent : 1 451 468,37 €	1 636 565,67 €

M. WILLER indique que les dépenses 2020 sont réparties comme suit :

- ✓ 11 228,02 € soit 1,72 % des dépenses pour le CCAS
- ✓ 65 024,75 € soit 9,97 % pour l'enfance,
- ✓ 22 102,18 € soit 3,39 % pour la culture, les fêtes et les associations,
- ✓ 81 717,95 € soit 12,53 % pour le cadre de vie, l'entretien des voiries et des bâtiments,
- ✓ 291 590,28 € soit 44,70 % pour les services à la population et l'administration générale,
- ✓ 70 092,54 € soit 10,75 % pour les frais de fonctionnement,
- ✓ 110 518,93 € soit 16,94 % pour les cotisations obligatoires.

Les recettes sont composées entre autres de 16 570,27 € de produits de services ventes (bois, concessions, ...), 606 593,99 € d'impôts et taxes, 106 380,81 € de dotations de l'État, 12 579,03 € d'autres revenus de gestion, 12 764,27 € de produits exceptionnels (grèves, affaires, ...) et 8 807,35 € de remboursements (congrés maladie, contrat aidé, ...)

Les investissements ont été les suivants : les nouvelles têtes de lampadaires LED, le traçage des parkings, le garde-corps de l'école maternelle, un nouvel adoucisseur pour la salle polyvalente, une nouvelle verrière de l'école maternelle, des ouvrages pour l'école, ...

Nous avons perçu une subvention de 37 260,00 € de SLA pour les lampadaires LED, 39 506,20 € de FCTVA, ainsi que 17 783,01 € grâce à la taxe d'aménagement et 179 695,81 € provenant des excédents de fonctionnement capitalisés.

La ligne de trésorerie de 2020 n'a été utilisée.

Suite à l'exposé de M. WILLER, Mme le maire souhaite savoir si les conseillers ont des questions ; ceci n'est pas le cas.

Mme le Maire précise que c'est un compte administratif, certes bon mais que ceci est dû au fait qu'il y a eu très peu de travaux en 2021 et que l'emprunt de 770 000 € pour 15 ans à 0,37 % ainsi que le l'emprunt relais de 550 000 € de 3 ans à 0,12% ont été contractés fin décembre 2020 et donc cet apport est dans le CA.

Elle précise aussi que Buschwiller est peu endettée, le taux d'endettement par habitant était en 2019 de 206 € (le montant national est de 952 € par habitant et de 624 € pour les communes de 500 à 2000 habitants).

Mme le maire remercie M. Jonathan WILLER pour le travail réalisé au long de l'année.

Denise HECHT demande à Mme le maire de quitter la salle des délibérations.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du compte administratif 2020.

Mme le Maire rejoint la salle des délibérations et remercie les conseillers pour leur confiance.

3. COMPTE DE GESTION 2020

Mme le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par la Trésorerie de SAINT-LOUIS pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et qui n'appelle aucune observation particulière. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion établi pour l'année 2020.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 qui présente un excédent de 185 097,30€ Mme le maire demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de 185 097,30€ au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du budget primitif 2021.

Excédent de fonctionnement : 185 097,30 €

Excédent reporté : 0 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 185 097,30€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'affectation de 185 097,30 € du résultat 2020 au compte 1068 de la section d'investissement au budget primitif 2021.

5. APPROBATION DES RÉSULTATS CUMULÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020

Mme le Maire indique que les résultats de l'exercice 2020, sont les suivants :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2020 (excédent) : 1 362 387,06 €

Ce montant correspond à la différence entre le résultat d'investissement 2020 de 1 451 468,37 € et le résultat de clôture d'investissement 2019 de -89 081,31 €.

Résultat cumulé de clôture pour l'année 2020 (excédent) : 1 547 484,36 €

Ce montant correspond à l'excédent du résultat de fonctionnement 2020 de 185 097,30 € et l'excédent du résultat de clôture d'investissement 2020 de 1 362 387,06 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les résultats de l'exercice 2020.

6. TAXES LOCALES

Mme le Maire informe que chaque année, les taux des taxes locales, qu'ils soient modifiés ou non, doivent être votés obligatoirement avant une date butoir. Cette année le mode de calcul des taux à quelque peu changé.

Également, Mme le maire rappelle que si la commune ne souhaite pas augmenter les taux, la base évolue tout de même chaque année.

Enfin, la taxe d'habitation est supprimée et remplacée par un versement coefficient correcteur de 206 491,00 €.

COMPTES	MONTANT
73111 - Taxes foncières et d'habitation	342 223 €
73112 - Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	Supprimée
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	Supprimée
748 - Allocations compensatrices	3 929 €
TOTAL	346 152 €

Cette somme de 346 152 € est diminuée de 65.401,00 €, (FNGIR Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) imputée au compte de 73923 en dépenses.

Nature de la taxe	Taux 2020	Taux 2021	Produits prévisionnels 2021
Taxe d'habitation	/	/	Supprimée
Taxe foncière sur les propriétés bâties (Taxes communale + départementale)	15,76 %	28,93 % (15,76% + 13,17%)	324 884 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,25 %	88,25 %	21 268 €
TOTAL			346 152 €

Mme C. GREDER demande si le mode de calcul incluant le taux du département est une nouvelle forme de calcul ?
Mme le Maire lui répond par l'affirmative.

A partir de cette année, le taux pour le foncier sur les propriétés bâties est de 28,93%, il ne s'agit pas d'une hausse mais un cumul dans le calcul du taux départemental de 13,17%. Le chiffre pour la commune reste égal à celui de 2020 soit 15,76%

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le maintien des taxes locales 2021 aux taux de 2020.

7. BUDGET PRIMITIF 2021

Mme le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2021. Le budget a été soumis au trésorier en date du 04 mars 2021. Le budget primitif 2021 d'un montant total de 3.899.191,00 € est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 908.170,00 € et en investissement 2.991.021,00 €.

Mme le Maire précise que c'est un budget qui participe à la relance, avec essentiellement les travaux de sécurité et d'aménagement de la rue de Hésingue.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	282.160,00 €	70	Produits des domaines et ventes (bois-cimetière-chasse-pêche)	19.590,00 €
12	Charges de personnel	246.400,00 €	73	Impôts et taxes (TFB-TFNB-CFE)	615.500,00 €
14	Atténuation de produits FNGIR	97.401,00 €	76	Produits financier	10,00 €
63	Impôt et taxes	3.600,00 €			
65	Autres charges de gestion courante (Indemnités élus - subventions aux associations - CCAS - SICE)	97.038,33 €	74	Dotations, subventions et participations	192.550,00 €
66	Charges financières intérêts	10.676,40 €	75	Produits gestion courante (Revenus immeubles - baux ruraux)	17.500,00 €
022	Dépenses imprévues	40.000,00 €	77	Produits exceptionnels (Remboursement assurance)	55.020,00 €
6811	Amortissement	150,00 €	13	Remboursement sur rémunération	8.000,00 €
61817	Provision pour risques	2.500,00 €			
023	Virement à la section d'investissement (Autofinancement)	128.244,27 €	R002	Résultat reporté	0,00 €
	TOTAL	908.170,00 €		TOTAL	908.170,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	40.000,00 €	10	Dotations (FCTVA - TLE)	205.481,94 €
16	Remboursement emprunts	579.620,57 €	1068	Excédent de fonctionnement 2020	185.097,30 €
1	Autres	6.000,00 €			
4	Opération de cession	172.000,00 €	61532	Amortissement	150,00 €
20	Immobilisations incorporelles (PLU - Frais d'études – Logiciels)	24.700,00 €	13	Subvention d'investissement	452.660,43 €
21	Dépenses d'équipement (Travaux - matériel de voirie - mobilier)	372.700,43 €	R001	Résultat de clôture	1.362.387,06 €
	Restes à réaliser 2020	187.700,00 €	4	Cession	172.000,00 €
23	Travaux	1.608.300,00 €	16	Emprunt	485.00,00 €
R001	Résultat de clôture		021	Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	128,244,27 €
	TOTAL	2.991.021,00 €		TOTAL	2.291.021,00 €

Il est prévu pour 2021 en investissement les travaux de sécurité de la rue de Hésingue, la construction de l'annexe de l'école, trois nouveaux tableaux numériques pour l'école, un éclairage LED pour la salle polyvalente, un nouveau défibrillateur pour la mairie, la mise aux normes électriques pour la grande salle polyvalente, ...

Mme le maire précise que la Commune va obtenir différentes subventions pour des travaux déjà réalisés ou prévus, à savoir :

- ✓ 7.000 € pour l'installation des tableaux numériques de l'école
- ✓ 900 € pour l'achat de masques Covid
- ✓ 17.300 € de la CAF pour l'installation de l'aire de jeux
- ✓ 16.660 € de la Région pour l'installation de l'aire de jeux
- ✓ 5.000 € de la CAF pour le portail & grillage du périscolaire
- ✓ 13.600 € pour la mise en place de feux au niveau de la rue de Hésingue
- ✓ 20.000 € de la CeA68 pour les travaux de sécurité de la rue de Hésingue
- ✓ 142.000 € pour les travaux de la voie verte de la rue de Hésingue (DISL)
- ✓ 100.000 € de la Région pour la voie verte de la rue de Hésingue. (30.000 € euros sont mis en acompte dans le budget 2020 le reste en 2021)
- ✓ 2.000 € pour la mise en place de LEDS (CEE)

Un emprunt de 485.000,00 € a également été inscrit au budget qui sera contracté uniquement si tous les travaux avancent de façon à avoir besoin de ce financement. A l'heure actuelle, sur la base de l'appel d'offres, les travaux de voirie rue de Hésingue sont évalués à 1.100.000 € au lieu des 1.300.000 € prévus, il y a donc une marge.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2021.

L'enveloppe générale des subventions aux associations est votée dans le budget et la délibération attribuant les sommes de façon nominative aux associations sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

A ce jour toutes les associations n'ont pas fait de demande de subvention et si ces demandes ne parviennent pas en mairie avant le vote de subventions au mois de juin, les associations n'ayant pas fait la demande se verront privées de subvention communale. Un échange aura lieu en commission puisqu'une demande de subvention est validée si l'association a eu l'utilité de la subvention sur l'année écoulée.

8. PROVISIONS POUR RISQUES

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de trois risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT) :

- La provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »

- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce : s'appliquent aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.

- La Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous

Au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune, au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2021, le risque est estimé à 2500,00 €.

Mme le Maire précise que ce chiffre sera revu à la baisse l'année prochaine, car pour cette année nous remontons sur les impayés de 2008. Pour information pour 2020 environ 500 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve la provision du compte « 6817 » pour la somme de 2.500,00€ afin de provisionner les risques.

9. TRAVAUX

Mme le Maire fait savoir qu'il y a lieu de procéder à la réfection du chemin rural Bellevue. Le montant de cette dépense n'est pas connu à ce jour mais il est possible de percevoir une subvention DETR pour ces travaux. Aussi elle propose de donner un accord de principe pour ces travaux.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord de principe pour la réfection du chemin rural Bellevue et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y relatifs.

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**10.1 Correspondance défense – Rapporteur : Mme Denise HECHT**

Mme D. HECHT indique que dans le cadre de sa mission de correspondance défense, une plaquette concernant le Service National Universel promotion 2021 a été reçue. Ceci concerne les jeunes nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006. Une quarantaine de jeunes sont concernés à Buschwiller et la Commune a l'intention de leur faire un courrier.

10.2 Rapport de la commission scolaire

Mme le Maire fait savoir que les deux classes de maternelle ont été fermées à 11h00 et les enfants placés à l'isolement ceci en raison de cas de contaminations à la Covid 19. Le cycle 3 reste ouvert pour le moment. Mme le Maire précise que les contaminations interviennent surtout dans le cercle privé. Ce qui a été le cas. Elle rappelle que pour être considérées comme cas contact, les personnes doivent avoir été en présence sans masque. Les classes de maternelle ont été fermées par précaution car les enfants de moins de 6 ans ne portent pas le masque. Elle rappelle qu'il convient de respecter l'ensemble des gestes barrières.

10.3 Rapport de la commission Urbanisme / Qualité de Vie / Agents techniques – Rapporteur : M. Denis HUTTENSCHMITT**• Déclarations préalables :**

Référence :	DP 068 061 20 F0043
Demandeur :	GREDER Gilles
Objet :	Piscine
Localisation du terrain :	Section 04 parcelles 168, 171
Adresse du terrain :	2, rue du Golf
Superficie :	2960 m ²
Référence :	DP 068 061 20 F0044
Demandeur :	TRITSCH Isabelle
Objet :	Clôture
Localisation du terrain :	Section 10 parcelles 180, 179, 178
Adresse du terrain :	9, rue des Prés Vert

Superficie : 530 m²
Référence : DP 068 061 20 F0045
Demandeur : WEBER Nicolas
Objet : Piscine
Localisation du terrain : Section 09 parcelles 203
Adresse du terrain : 31, rue des Vosges
Superficie : 668 m²

Référence : DP 068 061 21 F0002
Demandeur : STEPHAN Thierry
Objet : Extension de terrasse
Localisation du terrain : Section 01 parcelle 141
Adresse du terrain : 18, rue de Hégenheim
Superficie : 627 m²

Référence : DP 068 061 21 F0003
Demandeur : NAEGELEN Cyrille
Objet : Piscine
Localisation du terrain : Section 04 parcelles 165-157-163-156
Adresse du terrain : 47D, rue de Wentzwiller
Superficie : 338 m²

Référence : DP 068 061 21 F0006
Demandeur : FOUCAULT Vincent
Objet : transformation garage
Localisation du terrain : Section 16 parcelle 432
Adresse du terrain : 11, rue du Raisin
Superficie : 517 m²

- **Permis de démolir :**

Référence : PD 068 061 21 F0001
Demandeur : M. MARKERT Marc
Objet : Démolition d'une piscine
Localisation du terrain : Section 04 parcelle 127
Adresse du terrain : 3, rue du Golf
Superficie : 1330 m²

- **Certificats d'urbanisme :**

Référence : CU 068 061 20 F0020
Demandeur : Maître LEPELLETIER
Localisation du terrain : Section 09 Parcelles 281, 282
Adresse du terrain : 77, rue des Vosges
Superficie : 608 m²

Référence : CU 068 061 21 F0001
Demandeur : Maître MEYER-ADANIR
Localisation du terrain : Section 01 Parcelles 109
Adresse du terrain : Rue de Hésingue
Superficie : 684 m²

Référence : CU 068 061 21 F0002
Demandeur : Maître GREWIS
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 132
Adresse du terrain : Rue des Fleurs
Superficie : 286 m²

Référence : CU 068 061 21 F0003

Demandeur : Maître LODOVICHETTI
 Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 270, 268
 Adresse du terrain : Rue des Fleurs
 Superficie : 747 m²

Référence : CU 068 061 21 F0004
 Demandeur : Maître LANG
 Localisation du terrain : Section 01 Parcelles 219-212-224-231
 Adresse du terrain : 2 et 2C, rue des Vergers
 Superficie : 721 m²

Référence : CU 068 061 21 F0005
 Demandeur : Maître GREWIS
 Localisation du terrain : Section 10 Parcelles 167-168-169-170-171-172-173-223
 Adresse du terrain : 7, rue des Prés Verts
 Superficie : 1216 m²

M. D. HUTTENSCHMITT indique que la société COLAS interviendra pour effectuer des jointages dans certaines rues du village. Un test de désherbage à la vapeur sera effectué par une entreprise extérieure très prochainement. Le marquage des places de stationnement dans la rue des Fleurs sera revu prochainement notamment au niveau du numéro 30. Les conseillers échangent sur les marquages bleus provisoires dans la rue et valident ces marquages.

M. D. HUTTENSCHMITT explique également que lorsqu'une zone 30 est créée c'est l'ensemble des rues perpendiculaires qui sont limitées à 30 km/h.

10.4 Rapport de la commission Communication – Rapporteur : Mme Mireille ROUAULT

Mme M. ROUAULT indique que le bulletin municipal a été distribué par les agents communaux ce lundi.

10.5 Rapport de la commission des bâtiments / salle polyvalente / cimetière -Rapporteur M. Bernard BOEGLIN

La Commission bâtiments se réunira le 08 avril 2021. M. B. BOEGLIN a assisté à la réunion du Conseil de fabrique, le nouveau curé Philippe AMECY a été présenté. Il a été question du bilan 2020 et du budget prévisionnel de 2021. M. le Président R. HERRMANN remercie la Commune pour le réaménagement de l'entrée de l'église et pour la participation aux frais de chauffage du presbytère. La date du 14.11.2021 a été retenue pour le repas paroissial sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Le conseil de fabrique se réunira en septembre 2021.

11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- Mme E. KROPP – SLA Commission enfance, jeunesse, bilinguisme : Il a été question de présenter le service qui est scindé en deux. La première partie du service est en charge des accueils de loisirs (exemples : stages d'été et journées sport etc...) la seconde partie du service s'occupe de la promotion de la langue alsacienne et ce service est très actif et intervient notamment dans les crèches et les écoles. Mme le Maire demande à Mme E. KROPP de faire le nécessaire afin que des interventions soient à nouveau prévues à Buschwiller.
- M. B. BOEGLIN – 22.03.2021 - SIDEL : rencontre dématérialisée entre le SIDEL et Primeo Energie, présentation du rapport d'activité 2019, et de l'équipe : 19000 points de livraison soit 170GWh acheminés. Primeo Energie est spécialisé dans 4 grands domaines : l'électricité, le réseau, la chaleur et les énergies renouvelables. Il a également été question des compteurs communicants, l'installation de compteurs sur l'ensemble du territoire est prévue d'ici fin 2024. Les colonnes montantes seront traitées en parallèle. La réunion budgétaire du SIDEL est prévue le 06 avril 2021 à 19h00.
- Mme D. HECHT et M. C. WEIGEL – 25.03.2021 - assemblée générale du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau oriental : Visite de la zone de renaturation du domaine Haas: remplacement d'une chute par un seuil avec passe à poissons et développement d'une zone humide. Des opérations ont été réalisées pour 84'000 €, d'autres sont en cours pour 1'530'000 € ; il en reste à réaliser pour 70'000 €. Les travaux programmés pour 2021 s'élèvent à 615'000 €. Parmi tous ces travaux, nous pouvons souligner ceux entrepris sur le Lertzbach

sur les bans de Hégenheim, Hésingue et Saint-Louis; sur le Liesbach à Blotzheim avec abaissement de son lit en-dessous du niveau du terrain, des bassins de rétention à Michelbach-le-Bas, Rantzwiller et Riedisheim, la renaturation d'une gravière Holcim à Riedisheim, et la renaturation du domaine Haas de Sierentz. Comme dans toute assemblée générale, le compte administratif de l'année écoulée et le budget primitif ont été approuvés. La maîtrise d'ouvrage pour les opérations 2021 a de nouveau été déléguée à Rivières de Haute Alsace. Monsieur Georges WALTER, le monsieur rivières du département depuis 40 ans, nous a rendu attentifs à une consultation en cours comprenant le PGRI Plan de gestion des risques d'inondation des districts du Rhin et de la Meuse au titre du cycle de gestion 2022-2027. Ce plan va pénaliser les communes qui ont protégé depuis des décennies leurs habitants par des digues; le document de 300 pages a été analysé, une synthèse avec les éléments de vigilance va être envoyée aux communes membres; M. WALTER recommande fermement aux mairies de manifester leur désaccord par écrit. Les réponses à la consultation sont à fournir au plus tard le 15 juillet.

- Mme D. HECHT – ETB : dans le cadre du programme européen INTERREG VI (2021-2027) l'ETB rassemble des idées de projet dans notre coin frontalier. Les grands axes d'intervention d'INTERREG VI sont les suivants: Changement climatique et risques, Systèmes énergétiques et stockage d'énergie, Biodiversité, Mobilité transfrontalière, Emploi transfrontalier, Éducation et formation, Santé, Efficacité administrative et juridique, Actions « people-to-people ». Quiconque a une idée de projet en relation avec l'un de ces axes d'intervention est cordialement invité à la soumettre ; nous avons les formulaires adéquats à disposition.

12. DIVERS

- Mme le Maire rappelle que le séminaire de formation de cohésion de l'ensemble du Conseil municipal aura lieu en avril prochain. Elle reviendra vers les conseillers en temps utile.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h31.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 29 MARS 2021
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1er MARS 2021
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020
3. COMPTE DE GESTION 2020
4. AFFECTATION DU RESULTAT 2020
5. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
6. TAXES LOCALES 2021
7. BUDGET PRIMITIF 2021
8. TRAVAUX
9. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
11. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
HECHT DENISE	1 ^e adjointe		
HUTTENSCHMITT Denis	2 ^e adjoint		
ROUAULT Mireille	3 ^e adjointe		
BOEGLIN Bernard	4 ^e adjoint		
BERRANG Dominique	conseiller		BOEGLIN Bernard
BOUDOT Sabine	conseillère		
DUCRON Jacques	conseiller		
FRITZ Lauriane	conseillère		
GREDER Cindy	conseillère		
KROPP Estelle	conseillère		
SCHLEGEL Mathieu	conseiller		HUTTENSCHMITT Denis
SITTER Jérôme	conseiller		
VETTER Séverine	conseillère		
WEIGEL Christian	conseiller		